



la lettre électronique du Chantier hors-série "refondation"

... édito

Lundi 21 septembre 2009, Benoist Apparu, secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme, a réuni le collectif des associations unies, en présence de Fabrice Heyriès, directeur général de l'action sociale (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Solidarité, de la Famille et de la Ville), et de Hélène Sainte Marie représentant la direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (MEEDDM) et moi-même pour lancer le processus de refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement. Après les premiers travaux, menés avant l'été, qui avaient permis d'aboutir à un document de référence décrivant les grands axes de cette refondation, et posant les conditions de la réussite, le ministre a souhaité, sur ces bases, engager une seconde phase qui doit être celle des propositions opérationnelles et de leur mise en oeuvre.



Ce supplément hors série de la lettre électronique du Chantier vous présente en bref ce qu'il faut retenir de la démarche en cours qui va mobiliser dans les semaines qui viennent les principaux acteurs de la politique de l'hébergement et du logement, tant au niveau national que dans les régions.

Alain Regnier
Préfet, délégué général

... objectifs du ministre

A l'occasion de la rencontre avec les association du lundi 21 septembre, le ministre a souhaité délivrer quelques messages forts qui caractérisent le sens de la démarche de refondation. Après le remaniement ministériel de juin, le logement et l'hébergement restent dans un même périmètre ministériel, ce qui s'inscrit dans une volonté de ne pas dissocier les deux problématiques et donne de la force au processus de refondation fondé sur le principe de "logement d'abord". Le rattachement des questions du logement et de l'hébergement à un grand ministère d'Etat confié à Jean-Louis Borloo est par ailleurs le gage d'un portage fort de ces politiques.

La mise en oeuvre du droit au logement opposable met en lumière des blocages dans l'accès au logement social (insuffisante transparence des attributions, question des niveaux de loyers). Elle fait aussi apparaître la nécessité d'un recentrage des aides à la pierre sur les zones les plus tendues car aujourd'hui on ne construit pas là où sont les besoins.

Depuis sa prise de fonction le ministre s'est attelé à plusieurs chantiers :

- la GRL (Garantie des Risques Locatifs) qui devrait être effective à la mi-novembre
- la mobilisation des logements du 1% (25% des attributions) pour les ménages prioritaires au titre du Dalo
- une circulaire incitant les préfets à faire sortir vers le logement 30% des ménages en centres d'hébergement

Plusieurs orientations visant à faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires ont par ailleurs été annoncées lors du congrès de l'USH à Toulouse le 17 septembre dernier.

La refondation doit conduire à la mise en place d'un véritable service public de l'hébergement piloté par l'Etat, au sein duquel les associations ont un rôle majeur à jouer. Il faut sortir d'une politique dominée par la gestion de crise et mettre fin aux ruptures de prise en charge des personnes trop souvent ballottées d'une structure à l'autre.

... le point de vue des associations

Les associations qui s'étaient beaucoup investies dans les travaux d'avant l'été ont accueilli favorablement l'invitation que leur a faite le ministre. Elles ont cependant tenu à rappeler leur attachement à quelques fondamentaux. Pour elles, la refondation doit :

- > Garantir l'accès des personnes à leurs droits fondamentaux
- > Réaffirmer le principe de l'inconditionnalité de l'accueil notamment pour les personnes sans papier
- > Garantir la continuité dans la prise en charge pour éviter toute rupture
- > Développer une approche ter-

ritoriale des besoins et de l'offre

- > Intégrer la participation des usagers
- > Eviter toute catégorisation trop rigide des publics et des situations

Les associations ont tenu à redire leur volonté de travailler sur un nouveau référentiel des prestations et des coûts, à unifier les statuts, à terminer l'inventaire de l'offre, à mettre en oeuvre des parcours gradués et diversifiés prenant en compte les spécificités de chaque situation, à recourir autant que possible aux dispositifs de droit commun, à privilégier la réponse logement chaque fois que c'est

possible et faire en sorte que les structures d'hébergement se rapprochent davantage des normes du logement.

Des points de passage apparaissent incontournables : un débat avec les conseils généraux sur les compétences et responsabilités des uns et des autres, la mise en place d'une ingénierie d'accompagnement, un pilotage fort de l'Etat dans sa dimension interministérielle, une réflexion sur les conditions de production de logements accessibles aux plus modestes et sur une meilleure solvabilisation par les aides au logement.

... le déroulement de la démarche

Le ministre a repris les conclusions des groupes de travail qui se sont réunis avant l'été, et souhaite maintenant entrer dans une phase de mise en oeuvre. Des principes ont été posés, des orientations proposées, il convient maintenant de les traduire en actes et en décisions. Le temps n'est plus à la rédaction d'un énième rapport. Il est à l'action.

Le ministre propose de lancer trois groupes de travail, copilotés par l'Etat et les associations : l'un pour travailler sur ce que peut être un service unifié de l'accueil et de l'orientation et sur la notion de référent unique ; un deuxième sur une nouvelle architecture de l'offre et sur sa territoriali-

sation ; enfin un dernier sur l'accompagnement vers et dans le logement et sur l'accès à un logement abordable en terme de coût locatif.

Ces groupes seront composés des associations présentes et des services de l'Etat, et seront élargis autant que de besoin à des institutions telles que les Caisses d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, des représentants des Conseils Généraux ou à des experts. Le Préfet Régnier se voit confier le pilotage général de la démarche. L'ensemble des groupes devra rendre ses préconisations pour la mi octobre, étant entendu que certaines démarches se poursuivront au-delà du 31 octobre.

la lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Guillaume Nungesser

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Manuel Demougeot.

ISSN 1967 - 7928

hors série n° 1
25 septembre
2009

